



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 26 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Yolande BAUDIN à Yvan SONNERAT
Carole BERNIGAUD à Pierre AGERON
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Fabienne DREME à Roger DALLEVET
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Philippe LANGANNE à Karine FALCONNAT
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Excusées :

Jacqueline CECCON
Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2023-90 : Attribution et versement d'une subvention à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA)

Madame Maly SBAFFO, Vice-présidente en charge des services à la personne, rapporteur

La mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) est une association d'insertion professionnelle et sociale. Elle remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

A ce titre, elle intervient sur le territoire de la CCFU en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes dans le cadre d'une convention de partenariat signée initialement en 2013 puis mise à jour en 2022 afin d'adapter les modalités techniques et financières.

Elle précise notamment l'engagement financier de la CCFU de poursuivre son soutien à la MLJBA par le versement d'une subvention annuelle dont le montant est fixé chaque année. Pour l'année 2023, le montant de la subvention s'élève à 7 500,00 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**attribuer** et de **verser** une subvention d'un montant de 7 500,00 € à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien,
- De **donner pouvoir** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce versement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

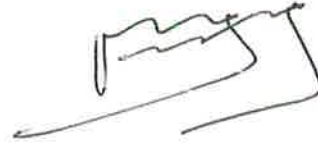
Ainsi lu et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Christian BOCQUET**



A blue ink signature of Christian Bocquet.